

Le Comité juge inutile de modifier la méthode utilisée actuellement pour déterminer la catégorie d'une province. Il convient avec le groupe de travail qu'il y a des disparités régionales au sein d'une province, mais il recommande que, par souci de stabilité, de simplicité et de certitude, la répartition actuelle des provinces dans les catégories soit maintenue. Le Comité recommande d'assurer une forte présence du programme dans les provinces et d'établir un partenariat avec les divers agents économiques. Ce partenariat pourrait produire des renseignements et des données utiles et donner l'occasion à des personnes du secteur privé d'apporter des connaissances nouvelles sur les possibilités d'investissement. De plus, le Comité estime que les provinces et les organismes fédéraux devraient explorer la possibilité d'encourager l'expertise, les analyses financières et l'apport de fonds par des moyens comme les protocoles d'entente.

La nouvelle direction générale et les provinces devraient établir une structure officielle visant à resserrer les liens avec les investisseurs qui décident de faire des placements dans une région défavorisée, pour les encourager à maintenir leur intérêt pour cette région. De plus, tant que les provinces remplissent les normes minimales mentionnées dans le rapport, l'approbation et la surveillance devraient relever principalement des provinces.

Le processus d'immigration

En ce qui concerne le délai de traitement des demandes provenant des gens d'affaires immigrants, le Comité estime que les trois catégories de gens d'affaires immigrants devraient rester dans une seule filière et que la période de traitement des dossiers devrait être ramenée à six mois. Cela aura pour effet de mettre rapidement les fonds à la disposition des émetteurs canadiens de titres.

La projection du nombre de cas d'investisseurs immigrants à traiter devrait porter sur tous les gens d'affaires immigrants et figurer dans le rapport sur les niveaux d'immigration que le Ministre dépose au Parlement chaque année. En outre, le Comité recommande que le Ministre dépose au Parlement un rapport annuel traitant précisément de l'immigration des gens d'affaires. Cela permettrait au Parlement de suivre le programme et ferait mieux connaître ce dernier tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'appareil gouvernemental. Nous recommandons en outre qu'un comité interministériel formé des ministères ou organismes qui ont un mandat dans le domaine du développement économique soit créé afin de maximiser les retombées du programme.

On ne devrait pas fixer de limite au nombre d'investisseurs immigrants, compte tenu du peu d'immigrants qui font actuellement partie de cette catégorie. En outre, le gouvernement devrait recouvrer dans toute la mesure du possible les coûts du traitement des dossiers de ces immigrants.

Fait triste à remarquer, le Comité s'est fait dire à maintes reprises que les personnes qui présentent des demandes d'immigration comme investisseurs sont traitées d'une manière totalement différente de la façon dont un Canadien s'attend à être traité par son gouvernement. Le Comité appuie les recommandations 14 et 15 du groupe de travail visant à définir des critères spécifiques de sélection des préposés aux entrevues avec les gens d'affaires